



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 5 - DÉCEMBRE 2015

EDITORIAL

UNE AUTONOMIE AVEC... COLLABORATIONS

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année en cours touche à sa fin et il est courant, en cette période, de regarder dans le rétroviseur pour faire le bilan des événements passés. A l'échelle de notre Commune, quelques projets importants ont été concrétisés en 2015.

Je pense en premier lieu au réaménagement de la route de Tierpeu avec élargissement et construction d'un trottoir. Débutés en 2014, ces travaux sont achevés et offrent à présent plus de confort et de sécurité, aussi bien aux piétons, aux riverains qu'aux usagers de la route.

Citons encore au chapitre des réalisations 2015 l'aménagement d'un columbarium à l'arrière de l'église, la rénovation de la salle de gymnastique, la finalisation des constructions des nouvelles places de pic-nic et de jeux en station, la poursuite de la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la modernisation du réseau d'éclairage public.



La fin d'année est aussi consacrée à l'établissement des budgets. Celui de notre Commune vous est présenté en détail dans cette brochure et sera soumis à votre approbation lors de l'Assemblée primaire du 14 décembre prochain.

D'une manière générale, nous nous efforçons de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau aussi bas que possible, même si nous devons constater depuis quelques années une évolution à la hausse dans les domaines de la santé et du social. Cette tendance peut s'expliquer par une certaine précarisation de la société, par une augmentation des coûts de la santé et par le relatif vieillissement de la population de notre pays.

Si les charges peuvent en général être bien maîtrisées et planifiées, il n'en va pas de même pour les recettes. En effet, celles-ci peuvent varier fortement en fonction de la conjoncture, du nombre de contribuables domiciliés, de leur niveau de revenu, etc... Pour assurer notre avenir à moyen et long terme, il est ainsi primordial de garantir des recettes fiscales suffisantes. Pour atteindre cet objectif, il n'y a pas de miracle : il faut améliorer l'attractivité de notre Commune en offrant des services de qualité et des conditions de vies agréables et sécurisantes pour tous. Les efforts d'investissements de ces dernières années dans les équipements, les routes, les structures scolaires et parascolaires témoignent de cette volonté.

Il n'est pas inutile à ce stade de rappeler que tout seul, nous n'y arriverions pas ! Les conventions de collaborations passées avec Nendaz et Sion nous permettent en effet d'offrir un niveau de service que nous ne pourrions pas nous payer tout seul, que ce soit dans le domaine de la sécurité publique, de l'éducation, du social, de la santé ou du tourisme !

Un peu à l'image d'une petite Suisse dans une grande Europe, Veysonnaz se doit de cultiver ce paradoxe qui veut que son autonomie et sa pérennité ne soient assurées que par des collaborations étroites avec ses grands voisins.

Avec esprit d'ouverture, confiance et intelligence, continuons à croire en notre destin et à nous investir sans compter pour notre petit coin de paradis !

Excellente lecture, et joyeuses Fêtes de Noël à toutes et tous!

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT



Convocation à l'assemblée primaire du 14 décembre 2015	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2015	2
Message et remarques sur le budget 2016	5
Les principales réalisations 2015	8
Projet 2016	10
Les news de la commune	11
Directives relatives aux services hivernaux	13
Calendrier des manifestations 2015-2016	15

SOMMAIRE

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire et bourgeoise de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 À 19H30

À LA SALLE COMMUNALE AU BÂTIMENT

ADMINISTRATIF

RUE DU CENTRE VILLAGE 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 juin 2015 ;
3. Octroi des crédits d'engagement destinés à l'aménagement de la route de la Crête ;
4. Octroi des crédits d'engagement destinés à l'aménagement d'une nouvelle déchetterie communale ;

5. Lecture et approbation du budget 2016 de la Municipalité ;
6. Lecture et approbation du budget 2016 de la Bourgeoisie ;
7. Présentation du plan financier 2016-2019 ;
8. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif offert aux participants.

Les dossiers relatifs aux projets de la route de la Crête et de la nouvelle déchetterie ainsi que les budgets 2016 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation public dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi, mercredi et vendredi

de 9h30 à 11h30 et jeudi soir de 16h30 à 18h30).

Les budgets 2016 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz-commune.ch. Dans la présente brochure, ne figure qu'un récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissement. Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur requête téléphonique 027 207 10 52.

Veysonnaz, le 23 novembre 2015

L'administration communale

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 JUIN 2015

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

A 19h35, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (H12 - F2) ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur marque d'intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 26 mai 2015, par distribution postale à tous les ménages le 5 juin 2015 et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 4 distribuée à toute la population le 11 juin 2015, prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2014
3. Lecture des comptes 2014 de la Municipalité et de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de contrôle

5. Approbation des comptes 2014 de la Municipalité et de la Bourgeoisie
6. Lecture et approbation du nouveau règlement sur l'eau potable
7. Lecture et approbation du nouveau règlement sur l'évacuation des eaux usées
8. Lecture et approbation du nouveau règlement sur la gestion des déchets
9. Divers

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Gérald Théoduloz est désigné en qualité de scrutateur.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 15 décembre 2014 n'est pas de-

mandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est accepté sans modification, à l'unanimité des citoyens présents, par l'Assemblée qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont donc consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

3. LECTURE DES COMPTES 2014 DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA BOURGEOISIE

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, commente, avec moult explications et différents tableaux de statistiques, tous les comptes de fonctionnement, d'investissement, de financement, d'amortissement et de résultats de l'exercice 2014, examinés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 26 mai 2015, comptes qui présentent les principaux résultats suivants :



COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTE 2013	BUDGET 2014	COMPTE 2014
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	2'657'319.11	2'765'495.00	2'866'573.18
Revenus financiers	+ fr.	3'422'166.84	3'179'637.00	3'493'325.77
Marge d'autofinancement	= fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Amortissements ordinaires	- fr.	437'175.25	409'900.00	495'084.35
Excédent de revenus	= fr.	327'672.48	4'242.00	131'668.24
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ fr.	1'756'861.20	915'000.00	1'411'033.90
Recettes	- fr.	510'084.95	665'000.00	569'230.15
Investissements nets	= fr.	1'246'776.25	250'000.00	841'803.75
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ fr.	764'847.73	414'142.00	626'752.59
Investissements nets	- fr.	1'246'776.25	250'000.00	841'803.75
Insuffisance de financement	= fr.	481'928.52	-	215'051.16
Excédent de financement	= fr.	-	164'142.00	-

Les investissements nets de Fr. 841'803.75 ont été portés en augmentation du patrimoine administratif au bilan. L'insuffisance de financement de l'exercice s'élève à Fr. 215'051.16. L'excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 131'668.24 a été viré au bilan et porte la fortune nette à la fin de l'exercice à Fr. 1'517'229.98.

M. Théoduloz conclut sa présentation en relevant qu'au vu de la capacité financière de la Municipalité et de la stabilisation de notre marge d'autofinancement, la capacité à investir sans recourir à l'emprunt atteint en moyenne env. Fr. 600'000.-. Si l'endettement par habitant évolue, il reste cependant maîtrisé et témoigne de la bonne santé financière de notre commune.

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

Pour la Bourgeoisie, exercice tout à fait habituel, sans aucune variation, vu qu'il n'y a aucune activité au niveau du fonctionnement et des investissements.

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent à Fr. 3'025.65 (Fr. 3'000.- d'intérêt versé par la Municipalité + Fr. 25.65 d'intérêts du fonds de reboisement) qui, reportées au bilan, augmentent le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 160'630.80. Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Claude Tornay qui, en qualité de réviseur agréé et au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne connaissance des rapports de révision établis par l'organe de contrôle le 26 mai 2015. Celui confirme que tant les comptes communaux que bourgeoisiaux sont équilibrés et conformes aux exigences légales.

M. Claude Tornay ajoute que l'entretien avec le Conseil communal a eu lieu, que l'endettement de la commune a légèrement augmenté et est considéré comme modéré, que les comptes sont équilibrés et que la commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Il recommande donc à l'Assemblée d'approuver les comptes bourgeoisiaux et communaux 2014 avec les résultats présentés.

M. le président remercie M. Tornay pour le travail effectué par les réviseurs et les rapports fournis.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX ET BOURGEOISIAUX 2014

Avant de procéder à l'approbation des comptes, M. le président apporte quelques observations sur les principales

augmentations des charges de financement à savoir :

- Fr. 70'000.- au dicastère Formation concernant la part cantonale aux frais des élèves;
- Fr. 115'000.- au dicastère Affaires sociales relative à la charge nette de la crèche/UAPE La Bricoline qui entraînera une adaptation des tarifs pour la prochaine année scolaire.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il n'y a pas eu de recettes particulières d'où une stabilisation de la marge d'autofinancement à Fr. 600'000.- environ.

Les investissements bruts de Fr. 841'803.75 sont en diminution depuis 2013, mais dépassent Fr. 200'000.- la marge d'autofinancement ce qui entraînera une légère augmentation de la dette nette par habitant, dette qui reste toutefois mesurée selon les normes cantonales.

COMPTES 2014 DE LA MUNICIPALITÉ

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes 2014 de la Municipalité ainsi que les décharges au conseil Municipal et à l'organe de contrôle.

L'Assemblée prend acte que ces comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents, sans abstention, et ainsi donne les décharges requises.

COMPTES 2014 DE LA BOURGEOISIE

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes 2014 de la Bourgeoisie ainsi que les décharges au conseil bourgeois et à l'organe de contrôle.

A l'unanimité des bourgeois présents, sans abstention, l'Assemblée approuve ces comptes et donne les décharges requises.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

Suite à sa décision du 26 mai 2015 de procéder à une refonte complète du règlement communal et du tarif relatif à la fourniture de l'eau potable qui date de 1981, le Conseil communal sollicite son approbation par l'Assemblée primaire avant de demander son homologation par le Conseil d'Etat.

Après lecture de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée, M. le président soumet en votation l'assentiment de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

7. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Suite à sa décision du 26 mai 2015 de procéder à une refonte complète du règlement communal et du tarif relatif à l'évacuation des eaux usées sur le territoire communal qui date de 1981, le Conseil communal sollicite son approbation par l'Assemblée primaire avant de demander son homologation par le Conseil d'Etat.

Après lecture de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée, M. le président soumet en votation l'assentiment de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

8. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Suite à sa décision du 26 mai 2015 de procéder à une refonte complète du règlement communal et du tarif relatif à la gestion des déchets sur le territoire communal qui date de 1979, le Conseil communal sollicite son approbation par l'Assemblée primaire

avant de demander son homologation par le Conseil d'Etat.

Après lecture de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée, M. le président soumet en votation l'assentiment de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

9. DIVERS

Dans les divers, la parole n'étant pas utilisée par le public, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement cette longue séance à 22h20.

Il invite encore l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un verre offert par la commune.

Administration communale de Veysonnaz

Le Président

Le Secrétaire

Patrick Lathion

Michel Fagnière



BUDGET 2016

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2016 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 9 novembre dernier.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel augmente légèrement et se monte à Fr. 38'010.- au budget 2016 (Fr. 21'230.- en 2015). Cette relative progression de l'excédent de revenus est principalement due à une amélioration prévue de la marge d'autofinancement entre les deux exercices budgétaires (+ Fr. 24'980.-).

Le compte de fonctionnement connaît tout de même une certaine stabilité. Les principales modifications à prendre en compte au budget 2016 sont les suivantes :

Administration générale

Une diminution de la charge nette de Fr. 36'930.- par rapport au budget 2015 est prévue. Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution prévue des amortissements comptables. La vente des terrains du Pranu réduit en effet ce poste.

Enseignement et formation

Une augmentation de la charge nette de Fr. 42'210.- par rapport au budget 2015 est prévue. Celle-ci s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant le cycle d'orientation et l'école primaire (la contribution par élève, les frais de transports ainsi que les frais d'écolage connaissent ainsi une augmentation de la charge).

Prévoyance sociale

Une charge nette de Fr. 384'950.- est prévue (+ Fr. 52'300.- par rapport au budget 2015). Celle-ci tient compte d'une augmentation de la charge du personnel et d'exploitation de la crèche/UAPE (+ Fr. 18'600.-). La participation financière à l'aide sociale et les contributions aux soins dans les EMS augmentent également significativement (+ Fr. 27'000.-).

Protection et aménagement environnement

La charge nette augmente de Fr. 14'250.- par rapport au budget 2015. Le projet de construction d'une route desservant la déchetterie (augmentation des amortissements) et une correction de l'imputation des salaires administratifs et d'exploitation en sont à l'origine. Les recettes sont ajustées selon les nouveaux règlements eaux claires, eaux usées et traitement des déchets adoptés lors de la dernière assemblée primaire.

Impôts

Une augmentation de la recette nette de Fr. 93'200.- par rapport au budget 2015 est prévue. Elle est pour une grande part imputable à une progression de l'impôt sur la dépense et de l'impôt à la source.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 1'032'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Bâtiment scolaire	Fr. 12'000.-
- Participation aux routes cantonales	Fr. 80'000.-
- Routes communales	Fr. 590'000.-
- Nouvelle déchetterie	Fr. 350'000.-

Les recettes d'investissements prévues se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la construction de la route de la Crête de Fr. 260'000.- et des taxes de raccordement évaluées à Fr. 40'000.-.

Les investissements nets se montent à Fr. 732'000.- compte tenu des recettes ci-dessus décrites.

FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables augmente légèrement par rapport au budget 2015 et s'élève à Fr. 479'010.-. Elle ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement restant cependant raisonnable (Fr. 252'990.-) apparaît ainsi au compte administratif.

Le budget 2016 témoigne de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des infrastructures et des services sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion des finances publiques.

COMPTES DE FONCTIONNEMENTS
PAR NATURE

	COMPTES 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
011 LEGISLATIF	10'549.60	-	14'000.00	-	12'450.00	-
012 EXECUTIF	23'236.20	-	26'200.00	-	26'200.00	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	258'378.98	74'709.00	281'500.00	66'300.00	271'000.00	76'200.00
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50'478.50	800.00	48'530.00	1'500.00	33'550.00	1'500.00
100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	30'775.3	12'466.00	19'200.00	4'400.00	17'500.00	8'000.00
102 CONTROLE HABITANTS- BUREAU ETRANGERS	37'887.15	17'448.30	32'000.00	16'400.00	38'000.00	17'400.00
113 POLICE INTERCOMMUNALE	39'791.90	6'826.00	45'000.00	7'500.00	43'000.00	7'000.00
122 CHAMBRE PUPILLAIRE ET TUTELAIRE	9'831.05	-	8'000.00	-	10'000.00	-
140 POLICE DU FEU	63'619.20	24'898.75	65'000.00	26'000.00	68'940.00	26'000.00
160 PROTECTION CIVILE	28'963.95	-	27'100.00	-	24'340.00	-
210 ECOLE PRIMAIRE	348'310.75	1'185.00	306'800.00	4'500.00	327'520.00	5'700.00
211 CYCLE D'ORIENTATION	20'841.90	-	30'000.00	-	43'290.00	-
219 AUTRES TACHES LIEES AUX ECOLES	120'226.00	59'674.00	117'300.00	66'000.00	120'200.00	59'500.00
220 ECOLES SPECIALISESES	2'788.80	-	2'700.00	-	2'900.00	-
239 AUTRES TACHES LIEES A LA FORMATION	7'658.20	3'924.10	7'500.00	3'700.00	7'600.00	4'000.00
303 SOCIETES LOCALES	4'262.50	-	5'720.00	-	4'400.00	-
309 AUTRES TACHES CULTURELLES	21'567.20	5'800.00	39'300.00	5'500.00	37'900.00	5'500.00
330 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'293.35	-	2'100.00	-	1'880.00	-
340 PLACES DE SPORTS	82'002.30	-	40'700.00	-	46'900.00	-
390 EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	75'884.45	1'900.00	74'250.00	1'000.00	76'100.00	2'000.00
391 EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	1'000.00	-	1'300.00	-	1'300.00	-
440 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	38'000.00	-	42'000.00	-	47'500.00	-
450 LUTTE CONTRE LES MALADIES	-	-	1'500.00	-	1'500.00	-
460 PROPHYLAXIE DENTAIRE	8'119.35	-	8'000.00	-	8'200.00	-
490 AUTRES DEPENSES DE SANTE	-	-	15'000.00	-	11'000.00	-
530 PRESTATIONS COMPLEMENT. AVS ET AI	30'646.95	-	30'000.00	-	33'000.00	-
540 PROTECTION DE LA JEUNESSE	-	-	14'000.00	-	14'000.00	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES, UAPE	257'368.60	141'662.60	221'900.00	119'000.00	256'500.00	133'000.00
550 HANDICAPES	58'062.95	-	55'500.00	-	59'500.00	-
570 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	-	-	30'000.00	-	40'000.00	-
580 ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE	78'994.55	36'488.20	59'200.00	30'000.00	80'400.00	38'000.00
582 FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	8'327.00	-	7'800.00	-	8'300.00	-
589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	63'098.20	3'608.00	66'750.00	3'500.00	67'750.00	3'500.00
610 ROUTES CANTONALES	172'474.05	-	178'900.00	-	150'300.00	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	256'795.55	-	197'900.00	-	228'000.00	-
622 ATELIERS	1'854.00	-	1'680.00	-	1'440.00	-
650 ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	33'083.15	-	32'500.00	-	33'500.00	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	357'387.85	202'721.45	344'300.00	166'800.00	355'340.00	187'800.00
700 APPROV. ET ALIMENTATION EN EAU	75'477.90	99'244.55	95'650.00	100'000.00	103'380.00	104'500.00
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	42'073.10	214'778.60	31'250.00	160'000.00	44'650.00	140'000.00
711 STATION D'EPURATION EAUX USEES	95'873.70	-	95'200.00	-	95'700.00	-
713 EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	653.10	-	14'000.00	-	1'000.00	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	75'089.15	174'344.05	75'350.00	270'000.00	105'850.00	290'000.00
721 USINE D'INCINERATION ORDURES MENAGERES	183'138.40	600.00	190'000.00	-	185'000.00	600.00
740 CIMETIERES, COLUMBARIUM	8'334.70	-	10'790.00	-	8'510.00	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52'924.45	25'920.00	40'800.00	18'000.00	23'800.00	13'500.00
792 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	-	-	3'000.00	-	3'000.00	-
800 AGRICULTURE	14'984.45	-	15'300.00	-	16'700.00	-
801 IRRIGATION	18'594.95	-	12'200.00	-	15'200.00	-
810 SYLVICULTURE EN GENERAL	-	-	4'000.00	500.00	4'000.00	500.00
830 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	79'848.85	-	73'700.00	-	74'400.00	-
900 IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES	46'854.45	1'927'000.26	50'150.00	1'926'500.00	48'150.00	1'998'000.00
901 IMPOTS PERSONNES MORALES	-	276'713.90	-	135'000.00	-	140'000.00
909 AUTRES IMPOTS	963.70	-	500.00	-	500.00	-
920 PEREQUATION FINANCIERE	-	28'683.00	-	31'500.00	5'100.00	32'300.00
932 PART DES COMMUNES AUX REGALES ET PATENTES	-	40'770.46	-	43'350.00	-	43'350.00
940 INTERETS	62'287.10	69'879.20	76'000.00	52'800.00	66'000.00	69'800.00
999 AUTRES POSTES NON VENTILEES	-	41'079.80	-	50'000.00	-	42'000.00



COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	342'643.28	75'509.00	370'230.00	67'800.00	343'200.00	77'700.00
1 Sécurité publique	210'868.60	61'639.05	196'300.00	54'300.00	201'780.00	58'400.00
2 Enseignement et formation	499'825.65	64'783.10	464'300.00	74'200.00	501'510.00	69'200.00
3 Culture, loisirs et culte	187'009.80	7'700.00	163'370.00	6'500.00	168'480.00	7'500.00
4 Santé	46'119.35	-	66'500.00	-	68'200.00	-
5 Prévoyance sociale	496'498.25	181'758.80	485'150.00	152'500.00	559'450.00	174'500.00
6 Trafic	821'594.60	202'721.45	755'280.00	166'800.00	768'580.00	187'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	533'564.50	514'887.20	556'040.00	548'000.00	570'890.00	548'600.00
8 Economie publique, yc services industriels	113'428.25	-	105'200.00	500.00	110'300.00	500.00
9 Finances et impôts	110'105.25	2'384'327.17	126'650.00	2'239'650.00	119'750.00	2'325'950.00
Total des charges et des revenus	3'361'657.53	3'493'325.77	3'289'020.00	3'310'250.00	3'412'140.00	3'450'150.00
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	131'668.24	-	21'230.00	-	38'010.00	-

COMPTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	231'932.00	-	50'000.00	-	-	-
210 ECOLE PRIMAIRE	609'109.10	120'000.00	15'000.00	-	12'000.00	-
340 PLACES DE SPORTS	52'058.65	-	-	-	-	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES	24'735.00	50'739.90	-	20'000.00	-	-
610 ROUTES CANTONALES	76'349.75	-	130'000.00	-	80'000.00	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	267'850.60	-	245'000.00	-	590'000.00	260'000.00
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU	32'971.40	91'978.85	20'000.00	20'000.00	-	20'000.00
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	48'563.20	251'236.35	140'000.00	20'000.00	-	20'000.00
720 TRAITEMENT DES DECHETS	8'753.40	20'000.00	50'000.00	-	350'000.00	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	58'710.80	35'275.05	-	500'000.00	-	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2014		BUDGET 2015		BUDGET 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	231'932.00	-	50'000.00	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	609'109.10	120'000.00	15'000.00	-	12'000.00	-
3 Culture, loisirs et culte	52'058.65	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	24'735.00	50'739.90	-	20'000.00	-	-
6 Trafic	344'200.35	-	375'000.00	-	670'000.00	260'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	148'998.80	398'490.25	260'000.00	540'000.00	350'000.00	40'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'411'033.90	569'230.15	700'000.00	560'000.00	1'032'000.00	300'000.00
Excédent de dépenses	-	841'803.75	-	140'000.00	-	732'000.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières - fr.	2'866'573.18	2'856'220.00	2'971'140.00
Revenus financiers + fr.	3'493'325.77	3'310'250.00	3'450'150.00
Marge d'autofinancement = fr.	626'752.59	454'030.00	479'010.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement + fr.	626'752.59	454'030.00	479'010.00
Amortissements ordinaires - fr.	495'084.35	432'800.00	441'000.00
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-
Excédent de charges = fr.	-	-	-
Excédent de revenus = fr.	131'668.24	21'230.00	38'010.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses + fr.	1'411'033.90	700'000.00	1'032'000.00
Recettes - fr.	569'230.15	560'000.00	300'000.00
Investissements nets = fr.	841'803.75	140'000.00	732'000.00
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement + fr.	626'752.59	454'030.00	479'010.00
Investissements nets - fr.	841'803.75	140'000.00	732'000.00
Insuffisance de financement = fr.	215'051.16	-	252'990.00
Excédent de financement = fr.	-	314'030.00	-

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2015

RÉNOVATION SALLE DE GYMNASTIQUE

Durant la pause estivale le sol de la salle de gymnastique a été rénové. Le nouveau revêtement en Taraflex offre une grande élasticité pour un sol résistant et durable permettant la pratique optimale des activités sportives. Les écoliers et les sportifs des sociétés locales bénéficient désormais d'une infrastructure moderne et de qualité. La pose d'un nouveau vitrage et encadrement sur toute la surface vitrée de la salle de gymnastique a également complété les travaux. Des rénovations qui améliorent le bilan énergétique du bâtiment et la qualité architecturale générale de l'édifice.

La commune a investi **Fr. 25'000.-** pour la rénovation du sol et **Fr. 35'000.-** pour le changement des vitrages. Ces travaux devraient pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale de 30% par le Service de l'enseignement.



COLUMBARIUM

Depuis septembre 2015, un columbarium a pris place dans les jardins à l'arrière de l'église. Répondant à une demande croissante et à un recours de plus en plus fréquent à la crémation, ce monument funéraire est composé de 40 cases pouvant accueillir chacune deux urnes funéraires. Réalisé sur mesure par l'entreprise Lomazzi à Sion, l'édifice, taillé dans la pierre du Simplon, est de forme circulaire sur deux étages apportant ainsi douceur et intimité pour les moments de recueillement.

Les familles des défunts auront le choix entre quelques polices d'écriture de couleur bronze pour les plaques commémoratives, et auront la possibilité d'y ajouter une photo en verre dans un format standardisé. Chaque case comporte également un petit espace à disposition des familles pour recevoir fleurs et bougies.

Les jardins à l'arrière de l'église ont été réaménagés pour l'occasion, et la fosse à déchets végétaux a été assainie et remplacée par un conteneur enterré de type «Molok». Des massifs végétaux ont été plantés et des bancs ont été posés autour de l'édifice et face au cimetière pour offrir un environnement propice au recueillement. La bénédiction du monument a eu lieu à l'occasion de l'office religieux de la Toussaint.

La commune a investi Fr. 50'000.- dans ces travaux. Selon une convention intercommunale les frais sont répartis à raison de 3/5 pour la commune de Veysonnaz, et de 2/5 pour la commune de Nendaz.





RÉFECTION ET ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DE TIERPEU

Investissement réalisé par l'Etat du Valais : environ Fr. 740'000.- dont Fr. 222'000.- à charge des communes de Sion, Nendaz et Veysonnaz (30%). Part de Veysonnaz = 39.31% de Fr. 222'000.- soit Fr. 88'000.-.



PLACES DE PIQUE-NIQUE AU MAGRAPPÉ ET AU TENNIS

Finalisation des travaux initiés en 2014.

Investissement 2015 : Fr. 15'000.-.



PROJET 2016

UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE COMMUNALE À VEYSONNAZ

Votre conseil communal et sa commission en charge de l'environnement se sont penchés depuis maintenant quelques temps sur la problématique de la déchetterie communale. Celle-ci ne répond en effet pas au standard de qualité que la population est en droit d'attendre d'une telle infrastructure, notamment en raison de son accès vétuste et inadapté.

Avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, plusieurs variantes ont été étudiées quant à la localisation idéale d'une nouvelle déchetterie. Après mûres réflexions et études de variantes, il s'avère que la réhabilitation complète de la déchetterie sur son site actuel semble être la meilleure solution, tant d'un point de vue économique que technique.

D'une part, les parcelles à disposition derrière l'étable sont propriétés de la Commune et ne nécessitent pas d'expropriation. Elles sont aussi sises partiellement en zone « déchetterie » selon le plan d'affectation (PAZ) en vigueur, même si une modification de ce dernier sera quand même nécessaire pour mettre la totalité de la future déchetterie dans la bonne zone d'affectation. La topographie du site, ainsi que les surfaces à disposition, permettent d'aménager des espaces de tris et de dépôts suffisants pour tous les types de déchets.

Autre argument important pour le maintien de la déchetterie dans sa position actuelle ; l'aménagement d'une nouvelle déchetterie à un autre endroit nécessiterait la remise en état des lieux complète du site actuel. Ce processus serait couteux financièrement et ne pourrait se faire que par prélèvement de surfaces agricoles supplémentaires ailleurs sur notre commune.

Reste enfin le problème de l'accès qui, dans sa configuration actuelle, n'est pas du tout adapté. Cette lacune d'accessibilité pourra être avantageusement résolue par un nouveau projet d'accès depuis le Nord, soit depuis la colonie « Cité-Jeunesse » à la Quartéry. Avec ce nouvel accès les pentes seront réduites pour ne pas dépasser les 12%, contre 20% pour l'accès actuel depuis Tierpeu. Cette nouvelle desserte pourra de plus être construite en quasi-totalité sur des parcelles communales, donc sans expropriation. Le gabarit confortable de la future route permettra le croisement des véhicules ; le revêtement bitumineux et les pentes modérées rendront possibles un accès à l'année au site de la déchetterie.

Au niveau des coûts d'investissements, même s'ils ne sont pas très élevés pour un aménagement de ce type, ils seront répartis sur les deux exercices 2016 et 2017. Voici ci-dessous un récapitulatif des coûts envisagés, ainsi qu'une esquisse de l'aménagement projeté.



Plan d'avant-projet de la nouvelle déchetterie, avec orthophoto.

DEVIS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA DÉCHETTERIE

	2016	2017
1 Installation	7500	7500
2 Travaux GC - Route d'accès	173553	
3 Travaux GC - Déchetterie + Ecoprint	72875	72875
4 Equipements de la parcelle	12474	
5 Equipement bennes		63000
6 Régie	15000	
7 Honoraires ingénieurs civils - structure	38167	19084
Honoraires ing. environnement - Rapport OAT 47	15000	
Honoraires ing. environnement - Notice d'impact	10000	
Honoraires géomètre	4000	
Total des travaux	348569	162459
TVA 8%	27885	12997
Montant total des travaux y.c. TVA	376454	175455

Tableau récapitulatif des couts de réhabilitation de la déchetterie.



LES NEWS DE LA COMMUNE

QUOI DE NEUF À LA BRICOLINE...

Depuis août 2013, la crèche-UAPE de Veysonnaz «La Bricoline» accueille des enfants âgés de 18 mois à 12 ans en semaine, excepté le mercredi.

UNE ÉQUIPE QUI A FAIT PEAU NEUVE!

Afin de s'adapter aux modifications d'effectifs au fil des années ainsi qu'aux changements d'orientation professionnelle, l'équipe de «La Bricoline» a su faire peau neuve et trouver son rythme.

La structure est désormais composée de 4 professionnelles : Fanny et Priscilla (qui ont rejoint l'équipe fin 2014), Murielle et Julie.

Nous accueillons également en stage Stéphanie, assistante socio-éducative, depuis août 2015.

LES INSCRIPTIONS CONTRACTUELLES

Tout au long de l'année, les familles de Veysonnaz peuvent soumettre une demande d'inscription auprès de la responsable, qui sera traitée en fonction des places disponibles. Nous accueillons avec plaisir les familles de Veysonnaz et d'ailleurs souhaitant découvrir la structure et rencontrer l'équipe éducative.

UN NOUVEAU SERVICE DE GARDE: LA HALTE-GARDERIE

Cette année «la Bricoline» ouvre désormais ses portes aux familles souhaitant un accueil ponctuel. Ce service est ouvert aux familles dont les enfants n'ont pas de contrats auprès de la structure, sous réserve de places disponibles.

Pour tous renseignements sur les conditions d'accueil et les tarifs en halte-garderie, nous vous invitons à contacter la Bricoline au 027 565 94 64.

Vous pouvez trouver également des informations comme la présentation de la structure, le règlement d'application, le bulletin d'inscription et la grille tarifaire sur le site de la commune de Veysonnaz : www.commune-veysonnaz.ch dans l'onglet «formation et éducation».



De gauche à droite: Murielle Fournier (auxiliaire), Priscilla Praz (auxiliaire) Fanny Trouvé (éducatrice responsable), Julie Fournier (apprentie ASE 2^e année).

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE

Suite aux nombreuses évolutions en matière informatique depuis la création du site il y a maintenant six ans, le Conseil communal a décidé de procéder à une refonte complète de son site internet.

Le nouveau portail Web, en plus de reprendre toutes les fonctionnalités du site actuel, possède un design plus moderne qui intègre toutes les nouvelles technologies permettant une optimisation d'affichage sur les supports mobiles (tablettes, smartphones, etc.). Une nouvelle organisation des menus vous permettra de naviguer facilement vers les renseignements souhaités et en seulement quelques clics.

Continuellement mis à jour, il vous permettra de trouver toutes les informations sur la vie quotidienne de notre commune. N'hésitez pas à le consulter régulièrement et de nous faire part de vos remarques ou suggestions. L'adressera restera la même encore pour quelques jours, à savoir www.veysonnaz-commune.ch. Il sera ensuite migré vers une nouvelle adresse www.veysonnaz.org d'ici la fin de l'année.



J'AIME VEYSONNAZ, JE RAMASSE !

La Commune de Veysonnaz compte une trentaine de chiens, sans compter ceux des propriétaires de résidences secondaires et des hôtes occasionnels de notre commune !

A tous ces heureux propriétaires, la police municipale rappelle qu'il est important de ramasser les crottes de leurs petits protégés pour le bien de tous, du randonneur aux paysans en passant par le bétail.

Il a été constaté que de nombreuses déjections canines sont laissées sur et aux abords des chemins et des routes.



Voilà un comportement d'une grande incivilité qui pose concrètement plusieurs problèmes :

- Irrespect des autres citoyens et promeneurs qui risquent de glisser sur une crotte ce qui n'est ni agréable ni, contrairement à la croyance populaire, facteur de chance.
- Irrespect des familles qui souhaitent pique-niquer dans un environnement sain et propre
- Irrespect de nos magnifiques paysages qui méritent bien un minimum d'attention
- Irrespect pour le bétail qui, en ingérant des excréments, peut contracter diverses maladies et, pour les vaches porteuses, qui risquent ce faisant une fausse-couche
- Irrespect du travail des agriculteurs qui entretiennent les champs

LA SOLUTION !

Des poubelles et des distributeurs de sacs à crottes sont disposés le long des chemins et des balades balisées. **Mettre les crottes dans le sac, c'est bien mais ce n'est pas suffisant. Encore faut-il le déposer dans une poubelle ou dans un container et non le jeter dans la nature !**

La Police municipale, en collaboration avec les travaux publics, répertorient actuellement les emplacements où de nouvelles poubelles et distributeurs de sacs pourraient encore être posés pour faciliter la tâche aux propriétaires de chiens.

« **Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal** sur la voie publique et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet », comme le souligne le règlement communal de police. En cas de non-observation de cette prescription, ils sont amendables et leur compagnon à quatre pattes peut être placé, dans les cas de récidives, en fourrière.



DIRECTIVES RELATIVES AUX SERVICES HIVERNAUX

PRINCIPE DE BASE

Le service de la voirie de la commune assure **uniquement l'ouverture et l'épandage de gravier ou de sel des routes et des parkings du domaine public, sis dans le périmètre de la zone à bâtir**, selon le plan officiel de déneigement qui peut être consulté auprès de l'administration communale. La commune de Veysonnaz informe la population qu'elle se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de toutes sortes sur les voies publiques non comprises au plan officiel de déneigement et qui sont ouvertes avec ou sans autorisation par des personnes privées.

EVACUATION DE LA NEIGE

Nous rendons attentives toutes les personnes concernées que, selon l'art 196, al. 3 de la loi cantonale sur les routes, la neige évacuée de la voie publique doit être également reçue par les fonds voisins. La neige tombée des toits ou pelletée sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement sera débarassée par les soins des services communaux, aux frais des propriétaires, même sans que ceux-ci en soient avertis.

PLACES EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

Tous les propriétaires bordiers d'une route communale ou cantonale sont rendus attentifs aux articles 166 et suivants de la loi cantonale sur les routes relatifs aux distances des murs de clôture, des haies, arbres, etc. Les constructions non conformes aux articles précités ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité en cas de dommages causés par les véhicules de déneigement. Les propriétaires bordiers des voies publiques communales sont avisés qu'ils devront procéder à la taille des haies et de l'élagage des arbres situés en bordure de routes et chemins faute de quoi les services communaux se permettent de prendre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux aux frais des propriétaires bordiers.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Afin de faciliter le service hivernal, nous nous permettons d'attirer l'attention des usagers et propriétaires que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Le cas échéant, ils doivent être enlevés avant l'hiver.

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement sur les routes et places publiques qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges. »

Pendant et après une chute de neige, les propriétaires de véhicule devront les déplacer pour permettre le déblaiement. Les véhicules qui feront obstacles au déblaiement pourront être enlevés par les soins de la commune aux frais du détenteur. La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage, de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Les véhicules sans plaques ainsi que les véhicules agricoles y compris leurs équipements (remorques, épandeurs, outils hydrauliques, caravanes, etc.) ne peuvent stationner que *sur le domaine privé* durant la saison hivernale et non pas sur des places cantonales ou communales, en particulier celle au départ de la route de Salins.

Des contrôles seront effectués par la police et les objets qui n'ont pas été déplacés seront évacués et placés en fourrière. Les frais qui en incombent seront entièrement facturés à leurs propriétaires.

TOITURE

Il est rappelé aux propriétaires que toutes les mesures doivent être prises pour éviter le glissement de la neige et le déversement des eaux pluviales sur le domaine public. Les toitures doivent être équipées d'arrête-neige suffisamment dimensionnés pour retenir les masses de neige. Les chéneaux doivent être en bon état et les descentes raccordées aux collecteurs communaux. L'évacuation de corniches de neige et de glaçons provenant des toitures incombe aux propriétaires.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est rappelé aux propriétaires de bâtisse en bordure de la voie publique, l'obligation de protéger les emplacements (entrées de caves, de garages ou autres) où la neige pourrait s'accumuler et occasionner, lors de la fonte, des infiltrations d'eau.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les agences immobilières, les résidents et les hôtes pour leur compréhension et leur précieuse collaboration, lesquels, par leur comportement, peuvent grandement faciliter ce travail. La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation du présent avis.

AGENDA HIVER 2015/2016

4.12.2015	Noël des aînés 2015
5.12.2015	Téléthon
12-13.12.2015	Winter's Day, lancement de la saison
24.12.2015	Messe de la veillée de Noël 18 h
25.12.2015	Arrivée du Père Noël & descente aux flambeaux
29.12.2015	Spectacle de clowns « Chichili & Lulu »
31.12.2015	Fête du Nouvel An avec feux d'artifices & descente aux flambeaux
01.01.2016	Soupe du Nouvel An, dès 15 h au centre du village
02.01.2016	Barlouka's Race- course de ski alpinisme
09.01.2016	Ski-Club Mont-Rouge - début des cours jeunesse
28-31.01.2016	FIS Handicap Level Race (GS, SL) et IPC AlpenCup (SL, GS)
03.02.2016	Concert du groupe « Voskresenje » de St-Petersburg
05.02.2016	Carnaval des enfants avec groupe de percussions du Brésil & descente aux flambeaux
09.02.2016	Mardi gras & descente aux flambeaux
10-14.02.2016	Parc ludique – Châteaux gonflables
16.02.2016	Fondue party & descente aux flambeaux
19.02.2016	Ski au clair de lune
27.02.2016	FC Printse Nendaz - match aux cartes à Haute-Nendaz
28.02.2016	Red Bull Combi Race
05-06.03.2016	Coupe du Monde de Snowboardcross
12.03.2016	Course Ochsner
16.03.2016	Après-midi des aînés - 14 h
20.03.2016	Coupe des hôtes + concours interne Ski-Club Mt-Rouge
21-25.03.2016	Championnats suisses de ski
27.03.2016	Pâques - Chasse aux œufs - Messe à 11 h
29.03-03.04.2016	Championnat Suisse de vitesse
29.03.2016	Fondue party & descente aux flambeaux
09.04.2016	Waterslide
09-10.04.2016	Finale valaisanne Ford U16

Dates sous réserve de modifications.



2016

MEILLEURES VŒUX
HAPPY NEW YEAR
FROHE WEIHNACHTEN

